

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **07 juillet 2015** à 18 h 30,  
sur convocation de Patrice GAUSSERAND, Président.

**Présents** : Christian PERO, Martine SOUQUET, Monique GUILLE, Michel HOSPITALIER, Josette MONTEIL, Michèle LESOURD, Mickaele BOTT, Bernard DOAT, Pascal VEAUTE.

**Excusés** : Patrice GAUSSERAND, Marie-Christine BOUTONNET, Lahcène BAAZIZ, Michelle RIEUX.

**Absents** : Ghislaine PEDOUSSAUT, Danièle CONDO, Claude SEGUIER.

*Lors du C.A. du 30 juin 2015, le quorum n'ayant pas été atteint, à la demande d'un Administrateur et conformément au règlement du C.C.A.S., la date retenue du nouveau C.A. est le 7 juillet 2015.*

#### ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu du 10 juin

Aides financières

Point sur les prélèvements automatiques et le recouvrement des factures.

Questions diverses.

#### Validation du compte rendu du 10 juin 2015

Unanimité

#### Aides financières

2 demandes ont été étudiées.

2 demandes ont été accordées pour un montant de 471 € en secours.

Depuis le début de l'année 2015, les aides attribuées s'élèvent à **7 173.84 € en secours divers** dont 6 495 € en tickets « eau » il reste donc pour la fin de l'année **505 € en tickets eau**.

#### Mise à disposition d'un Agent : délibération

Le Président propose à son Assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Gaillac, une convention de mise à disposition pour un adjoint technique principal de 2ème classe du CCAS de Gaillac auprès de la Mairie de Gaillac, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

De plus, le CCAS produira une facture trimestrielle à acquitter par la commune de Gaillac et correspondant au salaire chargé de cet Agent mis à disposition.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par le CCAS de Gaillac.

Unanimité

#### Point sur les prélèvements automatiques et le recouvrement des factures

- **Les prélèvements automatiques**

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que le nombre d'autorisations de prélèvements automatiques augmente : Février 148, mars 152, avril 160. En mai suite à des départs, des CESU, des décès et des hospitalisations le nombre de prélèvement est passé de 160 à 155.

En juin : 353 Bénéficiaires de l'Aide à Domicile dont 155 prélevés soit 43.91 % de prélevés.

- **La procédure de suivi des impayés du SAAD.**

Le listing des impayés non nominatif est distribué en séance.

Après réflexion sur une procédure à mettre en place pour le suivi des impayés du S.A.A.D. - tout en respectant la règle de séparation des pouvoirs « ordonnateur – comptable » - il est adopté la création « d'un groupe de travail » où des Elus « volontaires » du C.A. étudieront les dossiers des Bénéficiaires en difficultés financières.

Michèle LESOURD et Josette MONTEIL se portent volontaires pour étudier les dossiers des impayés.

Le 1<sup>er</sup> groupe de travail se réunira le jeudi 10 septembre après-midi.

### Question diverses

- **Renouvellement d'un Congé Parental** d'une durée de 6 mois – 14 juillet 2015 au 13 janvier 2016 – pour un Agent Social 2<sup>ème</sup> classe.

*Avis favorable à l'unanimité*

- **Démissions**

Le Vice-Président informe l'Assemblée de la démission de 2 membres du Conseil d'Administration :

- Fanny NELATON
- Ghislaine PEDOUSSAUT.

- Le Vice-Président annonce la demande de prise de rendez-vous avec Thierry CARCENAC, Président du Conseil Général du Tarn, afin de lui exposer l'intérêt du versement de l'A.P.A. au S.A.A.D. de Gaillac et autres associations ou organismes d'Aide à Domicile.

**Le Président lève la séance à 19 heures 30.**

**Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 22 juillet à 18h30 salle des Commissions.**

**Le Vice-Président du CCAS,  
Christian PERO.**